

OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

L'opération ravalement de façades permet d'allouer une subvention aux personnes souhaitant engager des travaux d'embellissement de leur(s) façade(s). La Municipalité a initié cette opération afin de valoriser le patrimoine architectural du centre ancien de Carpentras.

Pour qui ? Pour quels travaux ?

Cette aide s'adresse aux propriétaires privés, aux locataires (avec accord du propriétaire) ou aux mandataires (indivision, copropriété, société).

Les immeubles concernés doivent être situés dans le centre ancien intra-muros et les façades doivent être visibles depuis l'espace public. Le périmètre est délimité par les boulevards extérieurs : Avenue Jean Jaurès, Boulevard Alfred Rogier, Boulevard du Nord, Boulevard Maréchal Leclerc, Boulevard Gambetta et Boulevard Albin Durand (les côtés pairs et impairs de ces boulevards peuvent bénéficier de ce dispositif).

Le montant de la subvention maximale est de 1440 € pour les façades en badigeon ou monocouche et de 2736 € pour les façades en enduit. Une majoration est appliquée pour les bâtiments situés dans certaines rues qui ont été définies comme prioritaires.

Les travaux éligibles doivent être conformes aux prescriptions architecturales préalablement définies.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, le **règlement de l'opération ravalement de façades** est disponible sur : www.carpentras.fr

A qui s'adresser ?

Ville de Carpentras

Pôle Aménagement, Urbanisme et Requalification Urbaine (PAURU)
04 90 60 84 00

